Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213502354-20260401-2026010403-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de La Guerche-de-Bretagne
Commune de Rannée

Rannée

Convocation le : 27.03.2026
Affichage le :27.03.2026

DELIBERATION 2026.04.01.06 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MOREL Karine, Maire.

Etaient présents : MOREL Karine, LAHAYE Stéphanie, BRIANTAIS Catherine, DAGUIN Paul, GANACHE Jean-Michel, TAILLANDIER Isabelle, LEBRETON Didier, BIZEUL Claude, PELTIER Serge, PELLISSON Patricia, MARTIN Patricia, DELANOE Nicole, LEMARIE Florence, RIPOCHE Anthony

Était absent et excusé : TAILLANDIER Vincent excusé donne pouvoir à BRIANTAIS Catherine

Secrétaires de séance : Le Conseil Municipal a désigné Stephanie Lahaye conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :	En exercice :	15
	Quorum :	08
	Présents :	14
	Votants :	15

2026.04.01.03	Vote des taux d'imposition 2026

Le Conseil Municipal est appelé à voter les taux des taxes foncières sur le bâti (**TFPB**), le non bâti (**TFPNB**), et pour l'année 2025 la Taxe d'habitation (**TH**) :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- **VOTER** les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)° : **35.94 %.**
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB): **39.03 %**.
  - Taxe d'habitation ..... :(TH) : **15.69 %**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme
Le 01.04.2026
Le Maire,
Karine Morel

MAIRIE DE RANNEE 35130

2025.04.01.03